

# La Botte

*À la pointe de la défense des consommateurs*

*Bulletin d'information, à parution trimestrielle, de l'UFC QUE CHOISIR DE LA NIÈVRE*

N° ISSN 1631-4557

## Éditorial par Annie MARIEN

### DANS CE NUMÉRO :

ASSEMBLEE  
GENERALE 3

COMPTE DE  
RESULTAT 4

VOITURES  
D'OCCASION 5-6

LA MISE EN  
DEMEURE 7

BLOCTEL :  
2 ans après 8

ECHANGER UN  
BILLET  
ENDOMMAGE 9

Infos pratiques 10

Soutenez notre  
action 11

Des enquêtes faites sur les « conseils et prix en pharmacie » de 2009 et 2012, une grande disparité tarifaire était apparue. Une nouvelle enquête vient d'être réalisée dans 772 pharmacies. Outre le fait que 1 pharmacien sur 10 n'a pas mis en garde spontanément la prise conjointe de Doliprane et Actifed, le consommateur, en cas de rhume, les prix continuent à faire le grand écart.

L'UFC QUE CHOISIR et l'Autorité de la concurrence demandaient une libéralisation encadrée, sous le contrôle d'un pharmacien, de la vente de ces médicaments.

**Le législateur est muet !!!**

Un autre sujet interpelle les consommateurs que nous sommes. C'est le projet de loi concernant les états généraux de l'alimentation qui sont débattus en ce moment au parlement. Qualité nutritionnelle des aliments ?

Relations commerciales entre producteurs et distributeurs, relèvent du seuil de revente à perte (SRP)?

Quelle sera la contrepartie concernant les agriculteurs?

Une hausse des prix sur les produits alimentaires, un engagement sur la qualité nutritionnelle et sur l'environnement suffiront-ils à élever le revenu des agriculteurs?

Cela semble illusoire et nul doute que l'association UFC QUE CHOISIR n'a pas fini de faire entendre sa voix.

Nos bureaux restent ouverts jusqu'à la fin juillet et ne rouvriront qu'au début septembre.

**Bonnes vacances à tous !**



**U.F.C. QUE CHOISIR****Nièvre,****sa composition :****Conseil d'Administration :****Présidente :**

Annie MARIEN

**Trésorier :**

Cyril HALLIER

**Secrétaire :**

Martine LARICHE

**Membres :**

Annie-France

AUGENDRE

Martine FOUCHER

René BOUCHONNET,

Gérard LEFORESTIER

**Bénévoles :**

Mr BOUVIER,

Mme CAVALLIÉ,

Mme COUDERT,

Mr DAULON,

Mr DECHASSAT,

Mme FOUCHER

Mme PELLETIER

Mr &amp; Mme GARCIA,

M. LE MEUR

Mme LEGRAIN

Mme NEUTE,

Mr SAUVAGE,

Mr VILMOUTH

**Groupe litiges :**

Annie-France AUGENDRE,

Gérard LEFORESTIER,

Martine LARICHE,

René BOUCHONNET

Christian LE MEUR

Philippe FUZELLIER

**CONTACTS :****Maison des Éduens****bureaux n°1 et 2,****58000 NEVERS**Tél : **03.86.21.44.14.**Fax : **03.86.57.65.81.**

E-Mail de l'association :

contact@nievre.ufcquechoisir.fr

**INFOS UTILES au 30/06/2018 :**

Smic brut : 9,88 € de l'heure

Plafond de la sécurité sociale :  
3 311.00 € par moisIndice de référence des loyers  
1<sup>er</sup> trimestre 2018 (127.22)Indice coût de la construction  
4<sup>eme</sup> trim. 2017 (ICC1667) + 1.34 %Taux d'intérêt légal  
1<sup>er</sup> semestre 2018 3.73 %Prix à la consommation sur 12 mois  
+ 1.6%Aide juridictionnelle pour 2018 :  
totale si les ressources mensuelles de  
2017 sont inférieures ou égales à **1018 euros**, partielle si les ressources mensuelles de 2017 sont inférieures à **1 525 euros**.

(Ces plafonds de ressources sont différents en fonction du nombre de personnes à charge dans le foyer. Voir Service-public.fr

**UFC QUE CHOISIR de la Nièvre  
au 30 JUIN 2018**adhérents 449  
appels téléphoniques reçus 566  
lettres envoyées 1115  
lettres reçues 448  
consommateurs accueillis 158**NOS REPRÉSENTATIONS :**▶ Comité Départemental de la  
Consommation

▶ Commission Départementale d'Aménagement Commercial

▶ Commission Départementale d'Orientation Agricole

▶ UFC QUE CHOISIR (fédération Paris)

▶ UFC QUE CHOISIR de Bourgogne

▶ Parc Régional du Morvan

▶ Commission Départementale de l'Agriculture

▶ Comité Départemental des Soins Palliatifs

▶ Conseils Postaux

▶ Commissions Consultatives des Services Publics

(mairie de Nevers, services fiscaux, Conseil Général, ADN)

▶ Plan régional d'élimination des déchets d'activité de soins

▶ Plan départemental d'élimination des déchets ménagers, produits assimilés

▶ Commission Départementale des paysages et sites

▶ Natura 2000

▶ Agences de l'eau

▶ Commission locale d'information et de surveillance (Fourchambault, Clamecy, Gimouille, Garchy, Rémilly)

▶ Commission du Comité de ligne T.E.R.

▶ Syndicat Intercommunal d'Energies d'Équipement et d'Environnement de la Nièvre

**NOS PERMANENCES****NEVERS :**Lundi, Mardi, Jeudi et Vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h.  
Vendredi fermeture à 16 h 30

## DIRECTEUR DE LA PUBLICATION :

Annie MARIEN

Imprimeur :

Imprimerie SAVIARD

48 av. du 8 mai 1945

58660 COULANGES les Nevers

N° Enregistrement CPPAP :

0520 G 87917

Dépôt légal : à parution

Périodique sans publicité,

indépendant de l'État et

des professionnels.

Toute reproduction à des fins

publicitaires est interdite.

# ASSEMBLEE GENERALE

Le vendredi 16 mars 2018 après midi avait lieu l'Assemblée Générale de l'UFC QUE CHOISIR de la Nièvre, précédée d'une Assemblée Générale Extraordinaire (en vue de revoir les statuts).

31 adhérents avaient fait le déplacement et nous avons reçu 83 pouvoirs.

## Quelques chiffres :

469 adhérents au 31/12/2017, soit une baisse de 50 adhérents.

Cependant, l'activité reste importante :

- ♦ 1014 appels téléphoniques
- ♦ 217 visites
- ♦ 1005 courriers postaux reçus
- ♦ 555 courriers électroniques reçus contre 1802 courriers envoyés
- ♦ 230 litiges dont 30 « gros litiges » (assurances, téléphonie, logement, énergie ...)

## Composition du CA :

2 démissions ( Colette Machecourt et Geneviève Thiney Gagnepain)

1 nouvelle administratrice élue : Martine FOUCHER

## Organigramme :

Secrétaire  
Martine LARICHE

Trésorier  
Cyril HALLIER

Présidente  
Annie MARIEN

Membres  
Annie France AUGENDRE  
Martine FOUCHER  
René BOUCHONNET  
Gérard LEFORESTIER

## Adhésion :

Les prix de 1ère adhésion et ré-adhésion restent inchangés :

28 euros par an, 21 euros par an et 5 euros pour le bulletin



## UFC QUE CHOISIR DE LA NIEVRE

## COMPTE DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2017

CHARGES		PRODUITS	
<b>ACHATS ET FOURNITURES</b>			<b>PRODUITS SUR PRESTATIONS REALISEES</b>
Matières Consommables Bureau	784,51		Cotisations (primo-adhésions)
fournitures entretien	38,00	822,51	Cotisations( ré-adhésions)
			Cotisations (Adhésion solidarité)
<b>SERVICES EXTERIEURS</b>			Abonnements Bulletin
Primes d'Assurances	265,66	265,66	Abonnement Que Choisir
<b>AUTRES SERVICES EXTERIEURS</b>			photocopies
Catalogues et imprimés	73,00		Dons
impression	974,00	1047,00	
			14929,66
<b>DEPLACEMENTS - MISSIONS ET RECEPTIONS</b>			<b>REMBOURSEMENTS FRAIS POUR STAGES ET ENQUETES</b>
Frais relations publiques	250,00		
Frais de déplacements Personnel Bénévole			<b>SUBVENTIONS D'EXPLOITATION</b>
Frais pour stages et enquêtes	991,99		Conseil Général
Frais de réception	51,93	1293,92	D.D.C.S.P.P.
			C.N.A.S.E.A.
<b>FRAIS POSTAUX ET DE TELECOMMUNICATIONS</b>			Communes Diverses
			subvention mairie Nevers bureaux
Frais de routage	506,32		9365,00
Frais de téléphone/internet	949,39		
Frais d'affranchissement	1112,00	2567,71	<b>PRODUITS DIVERS DE GESTION COURANTE</b>
<b>DIVERS</b>			<b>PRODUITS FINANCIERS</b>
Paris Fédérales	2764,50	2864,50	
Paris et concours divers	100,00		
<b>CHARGES DE PERSONNEL</b>			
Appointements	7656,46		
Charges sociales	3608,09		
loyer bureaux		11264,55	
<b>CHARGES FINANCIERES</b>			
dotations amortissements		1608,00	
perte sur créances		30	
		284,19	
		0	
		22048,04	
		3317,01	
		25365,05	
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice)</b>			<b>RESULTAT DE L'EXERCICE (perte)</b>
			25365,05
			0,00
			25365,05

## QUELQUES CONSEILS POUR L'ACHAT D'UN VEHICULE D'OCCASION A UN PARTICULIER

De nombreux litiges apparaissent à la suite de l'achat d'un véhicule d'occasion à un particulier, notamment s'il est effectué sur des sites Internet tel Le Bon Coin. Ils sont liés à des problèmes mécaniques ou électroniques qui surviennent, parfois, dès le premier kilomètres de route.

Afin de déjouer les risques éventuels, voici quelques recommandations pour un achat serein :

- ♦ Faites parler le vendeur de l'état général de la voiture, de ses équipements;
- ♦ Fixez un rendez-vous, de préférence en journée, afin d'inspecter la voiture sous toutes les coutures et dans les meilleures conditions de visibilité;
- ♦ Demandez à consulter le carnet d'entretien ainsi que toutes les factures des différentes réparations effectuées sur le véhicule;
- ♦ N'hésitez pas à vous faire accompagner d'une personne de confiance et vérifiez que tous les éléments de sécurité fonctionnent;
- ♦ Et, bien sûr, n'achetez pas la voiture sans l'essayer sur plusieurs kilomètres en ville et sur route si possible.

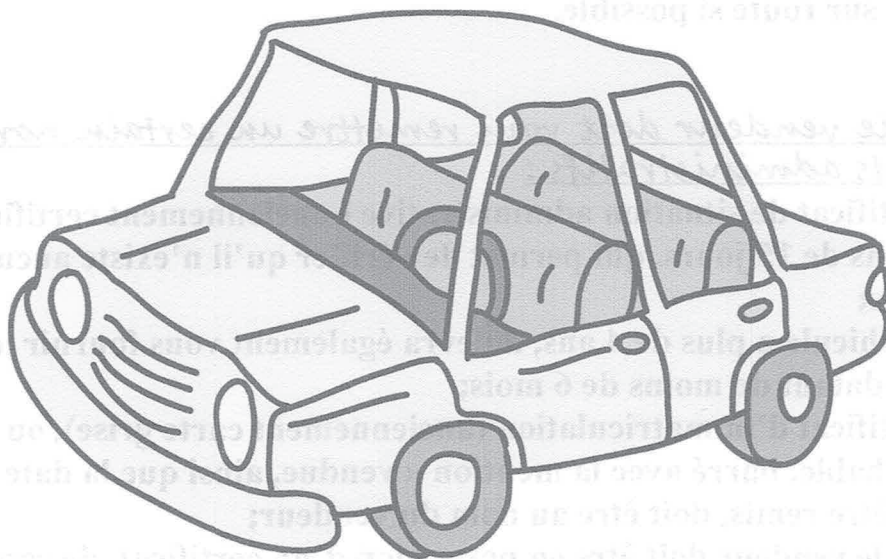
De plus, le vendeur doit vous remettre un certain nombre de documents administratifs :

- ♦ Le certificat de situation administrative ( anciennement certificat de non-gage) de moins de 15 jours, qui permet de vérifier qu'il n'existe aucune opposition à la vente;
- ♦ Si le véhicule a plus de 4 ans, il devra également vous fournir le contrôle technique, datant de moins de 6 mois;
- ♦ Le certificat d'immatriculation (anciennement carte grise), ou son coupon détachable, barré avec la mention « vendue, ainsi que la date », qui devra vous être remis, doit être au nom du vendeur;
- ♦ Enfin, le vendeur doit être en possession d'un certificat de cession qu'il faudra remplir en double exemplaire, l'un étant pour vous.



**Avant de signer, une fois tous ces documents en main, vérifiez l'exactitude des écrits :**

- ♦ **Notamment, que le modèle du véhicule et son immatriculation correspondent bien à votre achat;**
- ♦ **En cas d'achat à un particulier, seule la garantie des vices cachés est susceptible de s'appliquer, contrairement à l'achat à un professionnel où s'ajoute aussi celle de conformité du véhicule ;**
- ♦ **Si après votre achat, vous rencontrez des problèmes autres que ceux liés à l'usure du véhicule, vous pouvez faire jouer la garantie des vices cachés, à condition d'agir dans les deux ans qui suivent la découverte du vice.**



## LA MISE EN DEMEURE : QUAND ET COMMENT L'UTILISER ?

**En cas de litige, le consommateur peut mettre son adversaire en demeure :**

### De quoi s'agit-il ?

Lorsque les démarches amiables ont échoué, la mise en demeure consiste à rappeler à votre adversaire (professionnel ou particulier), ses obligations et lui demander de réparer ses manquements.

### Quelle est sa valeur juridique ?

La saisine du juge reste le seul moyen dont vous disposez pour obliger l'autre partie (votre adversaire) à respecter ses obligations.

Par contre, la mise en demeure peut l'inciter à s'exécuter et prouvera que vous avez tout mis en œuvre pour résoudre votre litige. De même, cet envoi peut constituer un préalable nécessaire à certaines actions (plaintes en justice) et pourra servir à calculer d'éventuels intérêts ou pénalités de retard.

### Forme à respecter :

Elle doit être adressée en recommandé avec avis de réception. Les mots mise en demeure doivent y figurer dans son objet avec date de la rédaction de la lettre.

Elle doit rappeler les faits reprochés et expliciter clairement la demande (livraison, remboursement, achèvement des travaux...).

Donner un délai fixe et raisonnable de 1 semaine à 1 mois et ne pas oublier de faire une photocopie ou de garder une copie du courrier.



## BLOCTEL : 2 ANS APRES

Coup d'arrêt définitif aux appels indésirables, telle était la promesse de Bloctel, faite en juillet 2016.

2 ans après, grande déception !

Les entreprises continuent d'appeler les particuliers pour leur vendre des panneaux photovoltaïques, des fenêtres, des mutuelles, même des séances de voyance.

Et ce à n'importe quelle heure, surtout aux heures des repas, et même le dimanche !

En attendant que les pouvoirs publics et les professionnels prennent enfin les choses en main, essayons de nous protéger de ces appels indésirables.

### Comment ?

- ◆ utiliser un bloqueur d'appels : CLIBASE ou CALL BLOCKER, petits boîtiers branchés entre la prise murale et la box. Existe aussi, sous forme d'applications sur les téléphones mobiles ou smartphones Android et IOS
- ◆ profiter des services proposés par votre opérateur  
Abonnés Freebox : composer le numéro 351 après avoir été démarché  
Abonnés Orange : système STOP SECRET permettant de prendre en compte le numéro réel de l'appelant
- ◆ laisser le répondeur faire son travail ... mais considérant que vous êtes absent, on vous rappellera plus tard..
- ◆ changer de numéro
- ◆ ne pas diffuser son numéro
- ◆ demander à ne plus figurer dans l'annuaire

### Bien réagir quand on est démarché :

Attendre que le téléopérateur vous expose le sujet de son appel avant de lui dire NON de manière ferme et définitif *ve*

S'inscrire sur Bloctel même si le dispositif est peu efficace et ne prend pas en compte les arnaques et les sociétés dont vous êtes client..

### Comment enrayer ce phénomène :

Plusieurs députés se sont penchés sur ce problème et une proposition de loi devrait être déposée, prévoyant un renforcement des sanctions.

« tout professionnel utilisant les données personnelles des Consommateurs sans leur accord écrit encourerait 5 ans d'emprisonnement et 300 000euros d'amende »



## ECHANGER UN BILLET ENDOMMAGE

Taché, abîmé, déchiré, partiellement brûlé ... si vous possédez un billet de banque en piteux état, il est possible de le remplacer gratuitement auprès de la Banque de France ou de la Poste.

### QUELS BILLETS PEUVENT ÊTRE ECHANGES ?

Tous les billets en euros à condition que leur surface restante soit supérieure à 50 % de celle d'origine (dans le cas des billets brûlés ou déchirés, avec une partie manquante). Les billets tachés et ceux endommagés par un dispositif antivol (encre, ..) sont aussi concernés : dans ce dernier cas, il faudra fournir une bonne explication ... Attention, l'échange peut être refusé par la Banque de France si elle estime que l'altération du billet est volontaire.

Bon à savoir : les billets en francs de sont plus échangeables depuis février 2012, qu'ils soient en bon état ou non.

### OU ET COMMENT EFFECTUER L'ECHANGE

Certaines banques effectuent cette opération, mais elles n'en ont pas l'obligation. Dans chaque région, une ou plusieurs succursales de la Banque de France procède à l'échange de billets. Il y en a 33 en France (liste sur [www.banque-France.fr](http://www.banque-France.fr)). L'échange est immédiat et en espèces si le montant de l'opération est inférieur à 800€. Il se fait par virement bancaire au-delà. Une pièce d'identité est demandée et en cas d'opération supérieure à 5000€, un justificatif d'origine des fonds. La Poste assure également ce service dans certains de ses bureaux (liste sur [www.banque-France.fr](http://www.banque-France.fr)). Après expertise de la Banque de France, le remboursement est uniquement réalisé par virement bancaire. L'échange peut se faire aussi auprès des autres banques centrales de la zone euro.

### PEUT-ON PAYER AVEC UN BILLET DECHIRE?

Puisqu'il est échangeable, un billet abîmé conserve sa valeur et peut donc être utilisé pour payer un achat. Mais un commerçant n'est pas obligé de l'accepter et peut le refuser s'il estime qu'il est en trop mauvais état.

C'est réciproque, vous pouvez aussi refuser qu'on vous rende la monnaie avec un billet endommagé.



## INFOS PRATIQUES

### SAVOIR ECHAPPER AUX NUMEROS SURTAXES

Si le numéro commence par :

**081** : prix d'un appel local + prix du service (moins de 0.06 €/min ou 0.15 € l'appel)

**082** : prix d'un appel local + prix du service (moins 0.20€/min ou 0.50€ l'appel)

**089** ou numéro à 4 chiffres commençant par 10 ou entre 32 et 39 : prix d'un appel local + prix du service (moins de 0.80€ ou 3€ l'appel)

**118 (+3 autres chiffres)** : tarification libre

Quelques numéros gratuits :

Ceux commençant par 0800... 0805

De 0806 à 0809 : prix d'un appel local

Ceux commençant par 30 ou 31 sont gratuits

\*\*\*\*\*

**SMS ou message vocal frauduleux :**

Site [Cybermalveillance.gouv.fr](http://Cybermalveillance.gouv.fr)

Site [Bloctel.gouv.fr](http://Bloctel.gouv.fr) ( pour bloquer les appels indésirables)

\*\*\*\*\*

### Devis avant travaux : obligatoire ? Facultatif ?

**Obligatoire :**

**Travaux et dépannages** : devis gratuit à partir de 150€

**Services à la personne** : devis gratuit si prestation supérieure à 120€

**Professionnels de santé** : gratuit en cas de dépassement d'honoraires supérieur à 70€

De même pour optique, lentilles sans limite de montant

**Déménagement** : devis gratuit avant conclusion du contrat



# SOUTENEZ NOS ACTIONS....

# ...FAITES UN DON

## ...Et réduisez vos impôts...

En effet, nous tenons à vous rappeler que la loi autorise notre association, Organisme d'Intérêt Général, à recevoir des dons, ouvrant droit à réduction d'impôt.

La réduction d'impôt dont vous pourriez bénéficier est égale à 66 % du montant du don, dans la limite de 20 % du revenu imposable du foyer fiscal (article 200 du code général des Impôts).

Que ceux qui le peuvent et en ont le désir nous fassent parvenir leurs dons avant le 31 décembre prochain.

Un reçu fiscal leur sera adressé, à joindre obligatoirement à leur déclaration des Revenus 2017 pour obtenir la réduction prévue. A l'avance nous vous remercions.

### 2018- BULLETIN DE PREMIERE ADHESION<sup>1</sup>, de RENOUELEMENT<sup>1</sup> et d'abonnement à la Botte de l'UFC Que Choisir<sup>1</sup>

NOM \_\_\_\_\_ Prénom \_\_\_\_\_

Adresse \_\_\_\_\_

Code postal [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] Ville \_\_\_\_\_

Téléphone [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] Adresse email \_\_\_\_\_

Pour vous informer du suivi de votre dossier

- |                          |  |         |
|--------------------------|--|---------|
| <input type="checkbox"/> | 1 <sup>ère</sup> adhésion seule                            | 28.00 € |
| <input type="checkbox"/> | 1 <sup>ère</sup> adhésion + abonnement à la Botte de l'UFC | 33.00 € |
| <input type="checkbox"/> | Renouvellement seul  | 21.00 € |
| <input type="checkbox"/> | Renouvellement + abonnement à la Botte de l'UFC            | 26.00 € |
| <input type="checkbox"/> | Abonnement à la Botte de l'UFC seulement (4 numéros)       | 5.00 €  |

**NOTRE ASSOCIATION EST COMPOSEE DE BENEVOLES, NOUS AVONS BESOIN DE VOUS. VOICI LA LISTE DES ACTIVITES QUE NOUS PROPOSONS :**

- |                          |   |                          |   |
|--------------------------|---|--------------------------|---|
| <input type="checkbox"/> | Journal : rédaction d'articles              | <input type="checkbox"/> | Enquêtes : respect de la réglementation |
| <input type="checkbox"/> | Journal : mise sous bande pour envoi postal | <input type="checkbox"/> | Représentation de l'UFC                 |
| <input type="checkbox"/> | Enquêtes : relevés de prix                  | <input type="checkbox"/> | Administratif, informatique ...         |

**U.F.C. QUE CHOISIR DE LA NIÈVRE**  
ASSOCIATION LOI 1901

Maison Municipale des Éduens  
Allée des droits de l'enfant  
Bureaux N°1 et N° 2  
58000 NEVERS

☎ : 03 86 21 44 14

☎ : 03 86 57 65 81

Messagerie : [contact@nievre.ufcquechoisir.fr](mailto:contact@nievre.ufcquechoisir.fr)

*La Force Consommateurs qui ... avec Vous AGIT  
pour ne pas SUBIR.*

Dispensé de Timbrage

Varennes Vauzelles PPDC

*La Botte de l'UFC*



**P**

**PRESSE**

DISTRIBUÉE PAR

**LA POSTE** 

DEPOSÉ LE  
03 juillet 2018

DESTINATAIRE :

Retrouvez l'U.F.C. QUE  
CHOISIR sur internet :  
[www.quechoisir.org](http://www.quechoisir.org)

**SOLDES D'ÉTÉ**

**Du mercredi 27 juin 2018  
Au  
7 août 2018**

**TOUJOURS DISPONIBLES** par accès  
au site internet pour les abonnés



Secrétariat :  
[contact@nievre.ufcquechoisir.fr](mailto:contact@nievre.ufcquechoisir.fr)

Enquête :  
[enquete@nievre.ufcquechoisir.fr](mailto:enquete@nievre.ufcquechoisir.fr)

Adhésion :  
[gestal@nievre.ufcquechoisir.fr](mailto:gestal@nievre.ufcquechoisir.fr)

**Litiges :**  
[af.augendre@nievre.ufcquechoisir.fr](mailto:af.augendre@nievre.ufcquechoisir.fr)  
[gerard.leforestier@nievre.ufcquechoisir.fr](mailto:gerard.leforestier@nievre.ufcquechoisir.fr)  
[martine.lariche@nievre.ufcquechoisir.fr](mailto:martine.lariche@nievre.ufcquechoisir.fr)  
[rene.bouchonnet@nievre.ufcquechoisir.fr](mailto:rene.bouchonnet@nievre.ufcquechoisir.fr)  
[Christian.lemeur@nievre.ufcquechoisir.fr](mailto:Christian.lemeur@nievre.ufcquechoisir.fr)  
[Ph.fuzellier@nievre.ufcquechoisir.fr](mailto:Ph.fuzellier@nievre.ufcquechoisir.fr)

